

Déclaration liminaire barèmage inter 2017

Le contexte du mouvement :

8711 postes vont être créés à la rentrée prochaine, dont 4400 postes dans le second degré. Si l'augmentation des créations de postes est une bonne chose, nous savons très bien qu'elle sera insuffisante pour compenser la hausse démographique et les besoins spécifiques des établissements scolaires du second degré. Encore une fois, l'ambition du ministère se transforme en une belle opération de communication sans rien derrière.

En ce qui concerne ce mouvement, nous considérons que beaucoup de collègues se retrouvent lésés par des évolutions combattues par toutes : la réforme du collège qui affecte les postes de langues et de lettres classiques, la réforme de l'éducation prioritaire et des bonifications afférentes, vécue par les collègues comme un coup de canif dans le contrat, les informations tardives concernant l'attribution de la bonification pour les stagiaires...

L'Union Syndicale Sud éducation Créteil tient à mettre l'accent sur certains points :

- La fin du dispositif transitoire pour l'éducation prioritaire:

Nous dénonçons l'injustice de ce dispositif : outre le manque de lisibilité des bonifications et de leur évolution, nous notons que cela remet en cause la stabilité des équipes, pourtant nécessaire dans ces établissements. Beaucoup de collègues demandent leur mutation cette année de crainte de perdre le bénéfice de leurs points ce qui ne manquera pas d'entraîner un déséquilibre dans le mouvement inter. Le cas des lycées est symptomatique de ces évolutions : nous soutenons les collègues qui luttent pour continuer à faire partie de l'éducation prioritaire : la mise en place d'un dispositif transitoire à leur égard est un pis-aller qui risque de déstabiliser les établissements.

- des bonifications familiales trop généreuses et déséquilibrant le mouvement :

Les bonifications familiales, notamment attribuées pour le rapprochement de conjoint, déséquilibrent de manière flagrante le mouvement : les 200 points de non-limitrophie, se rajoutant aux points du RC, nous paraissent trop importants, et ce d'autant que le motif « rapprochement de conjoint » est l'un des motifs occasionnant le plus de demande de mutations (33% des demandes soit plus de 1000 demandes) . Cela se fait au détriment de certaines personnes séparées depuis longtemps ou des personnes ayant exercé 5 ans ou plus dans l'Éducation prioritaire.

Parmi les bonifications familiales, il y a un contraste entre le RRE et les autres, le RRE est un peu le parent pauvre des bonifications familiales ; il ne bénéficie pas du nombre d'années, pas de défaut de limitrophie. Il nous semble qu'il devrait être valorisé : pourquoi ne pas imaginer une progressivité du RRE selon le nombre de participation au mouvement ? (comparativement au nombre d'années de séparation). Le faible nombre de RRE (49 cette année) ne pourra pas déséquilibrer le mouvement.

Dernier aspect de ces déséquilibres, les plus désavantagés sont ceux qui n'arrivent pas à faire valoir leur engagement, même ancien, au sein de l'Éducation Nationale. Certaines évolutions les pénalisent encore : par exemple la limitation à 5 ans et 100 points pour le vœu préférentiel. Un vingtaine de collègues demandent en effet le même vœu préférentiel depuis plus de 6 ans, parfois même 15 ans.

- le cas des stagiaires et de la bonification des 50 points:

La modification, au dernier moment, de la manière d'utiliser la bonification d'entrée dans le métier nous pose problème : Nous avons observé que seulement 60 % des stagiaires ont utilisé leur bonification. Il est à espérer que les 40 % de stagiaires restant aient eu cette information avant la formulation de leurs vœux. Nous craignons que les collègues qui n'ont pas joué cette bonification lors du mouvement inter se retrouvent en difficulté ensuite, sans la possibilité de se stabiliser au vu de leur faible barème.

- bonifications contractuels et TZR : faibles et rigides

Nous restons frappés par le caractère trop contraignant de l'attribution de la bonification pour les collègues contractuel-les. Pour en bénéficier, il faut pouvoir justifier d'un an équivalent temps plein sur les deux dernières années, ce qui constitue une difficulté particulière pour celles et ceux qui ont bénéficié d'un congé formation.

La politique volontariste du rectorat concernant l'attribution des congés formation en direction des contractuel-les est une réelle avancée, et nous l'avons saluée, mais on voit qu'elle présente un effet pervers qu'il conviendrait de corriger. Davantage d'égalité serait établie si l'on se contentait d'exiger l'équivalent d'une année temps plein sur les trois dernières années.

La bonification de stabilisation des TZR paraît toujours très faible : le nombre de TZR en bénéficiant continue d'être ridiculement faible (14 cette année). La fonction de remplaçant-e, ingrate, difficile, et largement subie continue d'être mal récompensée.

Pour l'Union syndicale Solidaires et la fédération SUD éducation la priorité est de se battre dans la fonction publique et à l'éducation nationale pour défendre les intérêts des salarié-es, et porter un projet de transformation sociale, répondant aux impératifs de partage du travail et des richesses et d'une autre organisation du travail.

année	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de demandes de mutation	3 649	3 187	3 086	2 942	3 105	3 681	3 360	3 245
Évolution année	-	-12,7%	-3,2%	-4,7%	+5,2%	+18,6%	-9,6%	-3,4%
Titulaires					2 298	2 452	2 462	2 381
Évolution année						+6,7%	+0,4%	-3,3%
% des candidats					74%	67%	73%	73%
Stagiaires					807	1 229	898	864
Évolution année						+52,3%	-26,9%	-3,8%
% des candidats					26%	33%	27%	27%
Dont stagiaires ne demandant surtout pas l'académie de Créteil					182	108	67	67
% des stagiaires					22,6%	8,8%	7,5%	7,8%

Zoom sur les bonifications

	2014	2015	2016	2017
Candidats sans bonification				691
Évolution année				non disp
% des candidats				21%
Candidats avec au moins une bonification				2 554
Évolution année				non disp
% des candidats				79%

TZR stabilisés	13	18	22	14
% des titulaires	0,57%	0,73%	0,89%	0,59%
Ancien non-titulaire	600	651	547	605
% des candidats	19,3%	17,7%	16,3%	18,6%
Rapprochement de conjoint	1069	1245	1180	1088
% des candidats	34,4%	33,8%	35,1%	33,5%
<i>Détails des rapprochements de conjoint:</i>				
Enfants	383	472	434	423
(en % de RC)	35,8%	37,9%	36,8%	38,9%
Année(s) de séparation	635	756	722	688
(en % de RC)	59,4%	60,7%	61,2%	63,2%
Académie non-limitrophes	528	596	618	537
(en % de RC)	49,4%	47,9%	52,4%	49,4%
Département non-limitrophes	-	-	52	91
(en % de RC)			4,4%	8,4%

Mutation simultanée	270	282	257	321
% des candidats	8,7%	7,7%	7,6%	9,9%
Rapprochement de la résidence de l'enfant	31	46	55	49
% des candidats	1,0%	1,2%	1,6%	1,5%
Vœu préférentiel formulé sur plusieurs années	843	869	783	845
% des candidats	27,1%	23,6%	23,3%	26,0%

<i>Détails des vœux préférentiels formulés sur plusieurs années:</i>				
1e à 3e fois ≤ 60pts	non disp	697	671	728
4 à 6 fois ≤ 120 pts	non disp	118	80	100
7 à 9 fois ≤ 180 pts	non disp	36	18	8
10 à 12 fois ≤ 240 pts	non disp	13	9	6
> 240 pts	non disp	5	5	3

Stagiaire ou ex-stagiaire	267	430	445	526
% des candidats	8,6%	11,7%	13,2%	16,2%
% des stagiaires	33,1%	35,0%	49,6%	60,9%
APV	523	1264	875	649
Évolution année		+141,7%	-30,8%	-25,8%
% des titulaires	22,8%	51,5%	35,5%	27,3%
APV et EP 5 à 8 ans	523	570	501	443
Évolution année		+9,0%	-12,1%	-11,6%
% des titulaires	22,8%	23,2%	20,3%	18,6%
APV transitoire – 4 ans: 240 pts	0	139	28	6
Évolution année			-79,9%	-78,6%
APV transitoire – 3 ans: 180 pts	0	134	95	12
Évolution année			-29,1%	-87,4%
APV transitoire – 2 ans: 120 pts	0	138	100	68
Évolution année			-27,5%	-32,0%
APV transitoire – 1 an: 60 pts	0	283	151	120
Évolution année			-46,6%	-20,5%